

consommateurs (BIC) assez mal défini, pour une somme de 19 millions de dollars.

Compte tenu de l'impossibilité prouvée de retracer la TVF, la seule conclusion qui s'impose à nous est que la création d'un tel organisme équivaldrait à un gaspillage éhonté de l'argent des contribuables. Même Nicholas Murray, chef désigné du BIC et président de l'Association des consommateurs du Canada, a manifesté un certain scepticisme devant le Comité au sujet de la capacité de l'organisme de mesurer les effets de l'élimination de la TVF. Il estime que le BIC pourrait utilement éduquer les entreprises et les consommateurs, mais là s'arrêterait l'utilité de son rôle à toutes fins pratiques.

Laurent Thibault, chef de l'Association des manufacturiers canadiens, a déclaré au Comité que la création d'un organisme chargé de mesurer les effets de l'élimination de la TVF serait une erreur en raison de l'extrême complexité de la tâche.

Le NPD partage l'avis de l'économiste principal du FCEI qui a fait au Comité la déclaration suivante :

Il est absolument certain que le comité des Consommateurs et des Sociétés qui doit être créé ne sera autre chose qu'un exercice politique devant donner aux consommateurs l'impression que leurs intérêts sont protégés. Statistique Canada a déjà admis qu'il lui était impossible de créer une sorte d'index des prix en fonction de la TPS. Autant dire que même les meilleurs des experts ne peuvent s'aventurer dans cette voie.